



CHAPITRE 9

ENJEUX ET PERSPECTIVES

9.1

ACCUEIL DE L'ENFANCE (PETITE ENFANCE ET TEMPS LIBRE)

Le moment est « historique » : alors que débute une nouvelle législature communautaire, de profondes réformes ont été initiées dans le secteur de l'enseignement (le Pacte pour un Enseignement d'Excellence), et dans le secteur de l'accueil de la petite enfance sous l'égide de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

En parallèle, à l'initiative de la Ministre de l'Enfance sortante, une « Commission transversale aux 3 secteurs de l'accueil temps libre » a été mise en place avec mission de « travailler sur une vision globale, dans l'intérêt de l'enfant, qui appelle au décloisonnement des textes actuels, dans le cadre d'une réflexion sur l'éducation et le lien avec l'enseignement ».

Les enjeux que doivent relever ces différentes réformes de l'accueil en cours ou à venir sont multiples et complexes et forcément interconnectés.

Ils nous sont résumés par Florence Pirard et Isabelle Lambert, respectivement Directrice et Assistante du/au Service Professionnalisation en Education : Recherche et Formation (PERF) et de l'unité de recherche Enfances à l'Université de Liège.

LAISSONS LA PAROLE À...

FLORENCE PIRARD

Professeur au sein du Service didactique de psychologie et des sciences de l'éducation - Université de Liège

Enjeux économique, éducatif, de revalorisation, de mobilité horizontale et verticale

« Le secteur de l'accueil des enfants assure une fonction éducative et constitue un gisement non négligeable d'emplois. Il y a donc intérêt à y investir, ne serait-ce

qu'en égard au rôle préventif joué par des structures d'accueil de qualité (« investir à la base », comme le dit la réforme, pour réduire les coûts liés à la nécessité de mettre en place des politiques réparatrices).

Mais quels emplois et avec quelles perspectives de promotion de carrière ? Force est de constater que

tant que l'on reste à un niveau de CESS sans autres perspectives, il s'agit d'une carrière plane avec des salaires peu élevés dans l'accueil de la petite enfance et encore moins élevés dans l'accueil extrascolaire qui connaît un turn-over important.

L'enjeu est donc ici de créer des perspectives d'évolution de carrière et d'améliorer les conditions de travail des professionnel-le-s du secteur.

Ces défis vont de pair avec la nécessité de revaloriser le rôle du personnel d'accueil en co-construisant avec lui une identité forte de professionnel-le-s de l'accueil qui doivent sortir de ce rôle très dévalorisé de « garde d'enfants », car outre ce rôle de garde ils et elles assurent un rôle actif dans l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Revaloriser la formation initiale leur permettrait de revaloriser leur statut. D'où l'importance de replacer leur secteur d'activité dans le système éducatif, comme le fait ce document, même si en Fédération Wallonie-Bruxelles ce système est divisé.

En matière d'évolution des formations initiales, il est prévu dans la réforme de favoriser la mobilité verticale en faisant appel à la validation des compétences. Ce n'est donc pas parce que l'on va créer un Bac, une formation au niveau supérieur, que les professionnel-le-s d'autres niveaux seront disqualifié-e-s. Il s'agit justement de reconnaître la qualité du travail accompli pour pouvoir valider certaines unités d'enseignement. Ça vaut pour les fonctions d'accueil mais aussi pour les fonctions de direction. Il n'y a en effet pas que les fonctions d'accueil qui sont réinterpellées : si l'on veut atteindre cet objectif d'égalité des chances à tous les niveaux, il faut des pilotes dans l'avion, qui soient équipés et qui puissent manager mais aussi articuler les fonctions économique, éducative et sociale des milieux d'accueil, et on sait combien ce sont des fonctions potentiellement en tension. C'est un travail d'équilibriste qui n'est pas simple et pour le moment il n'y a aucune formation qui y prépare.

Il y a donc un enjeu à équiper les fonctions de direction et d'encadrement pour pouvoir jouer ce rôle fondamental.

Une autre piste d'évolution serait de transformer les coordinateurs ATL 3/12 ans en coordinateur 0/12 ans. C'est le cas dans d'autres pays. Pour les familles, cette séparation 0/3 et 3/12 ans n'a aucun sens. »

Enjeu d'accessibilité, enjeu social, enjeu local

« Des actions sont mises en place et des services sont offerts dans le Luxembourg, qui vont permettre de développer l'accessibilité sociale. Le taux de couverture provincial en accueil subventionné (74 % des 3.410 places disponibles) est vraiment intéressant. Le social est lié à l'éducatif parce qu'au-delà des places, il y a la question de l'accessibilité primaire mais aussi la question de l'accessibilité secondaire .

Même si l'on dispose de places dans le secteur subventionné, si les professionnel-le-s ne sont pas formé-e-s pour prendre en compte la diversité des familles et accueillir avec une vraie qualité d'accueil la diversité du public, l'accessibilité sociale reste limitée (cf. le point 2.2 du document et plus particulièrement les résultats de l'enquête « parents » 2018). On sait qu'il y a là un enjeu de renforcement de la formation initiale (plus et mieux) qui aujourd'hui prépare insuffisamment à accueillir les familles dans leur diversité. Il y a en effet très peu dans la formation actuelle qui prépare au travail avec les familles. Cette notion de travail en partenariat avec les familles se construit dans la formation initiale. L'enjeu n'est donc pas seulement renforcer l'accessibilité primaire mais c'est aussi mieux former et donner des conditions d'exercice de leurs missions plus favorables aux lieux d'accueil. On espère que la réforme atteindra ses objectifs et pourra vraiment y contribuer.

Toutes les études internationales le montrent : si on veut que tous les services profitent à toutes les familles et en particulier aux familles en situation de précarité, c'est l'axe formation initiale des professionnel-le-s de l'enfance qui est la variable la plus déterminante. C'est à l'échelle locale, communale (c'est pour ça que j'aime bien votre rapport, parce que l'on va jusque-là) que se jouent les enjeux démocratiques. Les familles en situation de précarité, on ne les voit pas, elles n'ont pas de demande. Donc il y a tout un travail proactif, de réseau à mener pour qu'elles soient vues, et pas sous la contrainte. Sans être un réseau « contrôle » ou un réseau qui travaille « sur » les familles mais bien un réseau qui travaille pour et avec les familles. Comment peut-on faire du lien pour que toutes ces ressources soient effectivement mobilisées localement et accessibles dans une logique d'accessibilité primaire et secondaire pour tous ? »

Enjeu de genre (« accueillir des enfants et leurs parents, une compétence neutre de genre »)

« C'est avec une formation supérieure que l'on va commencer à neutraliser le genre au niveau professionnel. Tant que les formations s'adressent à des jeunes de 15/16 ans, le choix est encore fort orienté par les parents qui peuvent avoir eux aussi une vision stéréotypée des métiers.

Il y a vraiment cet enjeu de neutraliser le genre par une formation de niveau supérieur qui s'adresserait à des personnes un peu plus matures.

Mais il ne suffira pas de placer la formation au niveau supérieur pour que les métiers de l'accueil attirent davantage d'hommes puisqu'il y a une difficulté supplémentaire : ce n'est pas qu'une question financière, c'est également une question d'identité du métier qui est trop identifié à des qualités féminines. »

Enjeu de cohérence du système - Risque de rupture et de « schoolification »

« Demain, les enseignants préscolaires qui s'occupent des enfants à partir de 2 ans et demi vont être diplômés à un niveau master et les personnes qui travaillent avec les jeunes enfants restent au niveau CESS au mieux.

La réforme de l'accueil de la petite enfance exige comme condition minimale pour l'ensemble du personnel un CESS, ce qui est une avancée, mais contrairement à ce que tous les rapports internationaux (OCDE, Europe, Cadre de Référence européen 2018) formulent en termes d'importance des enjeux de professionnalisation, on va en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'encontre de toutes ces recommandations en creusant le fossé. Le risque, ce sont des ruptures.

Votre dossier est vraiment important en ce qu'il relie l'offre d'accueil et d'enseignement en un continuum où, dans la réalité, les risques de rupture sont importants. Dans la réalité les offres restent séparées, on renforce l'écart entre accueil et enseignement et on crée des cultures très très différentes.

Ce que la littérature montre en FWB et qui n'est pas rassurant, ce sont les risques de ce que l'on appelle la

«schoolification»: tous les travaux montrent (côté positif!) l'importance d'investir dans l'accueil de la petite enfance et dans la maternelle au vu de ses effets sur la scolarité future, mais le risque c'est que l'on renforce l'aspect scolaire alors que ce n'est pas cela que les études montrent. Les études mettent en lumière des bienfaits des apprentissages informels ; il ne s'agit pas de renforcer les apprentissages précoces.

On accueille chez nous les enfants très très tôt, d'où l'importance de vraiment soigner et de réfléchir la transition accueil/école maternelle. »

Perspectives

Comme on vient de le voir, le secteur de l'accueil des enfants est traversé par des enjeux complexes et interconnectés. Quelles réponses y apporter ? Les perspectives ne manquent pas, portées par la réforme de la petite enfance en cours (2019 - 2025) ou d'autres initiatives. Mais que l'on ne s'y trompe pas : de l'aveu même de ses concepteurs, cette réforme est incomplète. Il manque encore sur l'échiquier des pièces maîtresses, comme le bachelier « enfance ».

Risquons-nous à lister ces perspectives, d'abord pour ce qui concerne l'accueil de la petite enfance :

- Un nouveau cadre juridique et gouvernemental
- Une vision de l'accueil de l'enfance renouvelée et précisée dans 15 balises
- Des objectifs opérationnels clairs
 - o Redessiner le paysage de l'accueil de la petite enfance
 - o Renforcer l'accessibilité dans toutes ses dimensions
 - o Renforcer la qualité, notamment en faisant évoluer les formations initiales
 - o Simplifier et réduire la charge administrative

S'agissant de l'Accueil Temps libre, soit pour les enfants de 2,5 à 12 ans (voire plus pour ce qui concerne les centres de vacances par exemple), la législature devra être mise à profit pour penser une réforme ambitieuse avec pour objectifs :

- Aboutir à un décret unique comprenant d'une part un socle commun (définition de l'ATL, références, dispositif de coordination locale, rôle des CATL, ...)
- Travailler sur une vision globale, dans l'intérêt de l'enfant, qui appelle au décroisement des textes actuels. Cette vision s'inscrit dans une réflexion sur l'éducation et le lien avec l'enseignement.